

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 10 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
3 MAI 2016

DATE d'AFFICHAGE
17 MAI 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, -Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Régine ROSSET.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°60-2016 – PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE : NEO EMPLOI**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des Ressources Humaines rappelle que par délibération n°46-2012 du 24 avril 2012, le Conseil Communautaire avait autorisé le Président à signer une convention de partenariat avec l'association intermédiaire Néo Emplois.

Il est proposé de renouveler cette convention qui s'inscrit dans un projet de développement local de l'emploi et vise à répondre aux besoins de main d'œuvre des collectivités locales tout en favorisant l'insertion professionnelle de personnes éloignées du marché du travail.

L'association intermédiaire Néo emplois s'engage à mettre à disposition d'Arc Sud Bretagne une méthode de travail (anticipation des besoins, complémentarité d'activités) et des outils concrets (parcours de professionnalisation partagés au travers d'un accompagnement dans l'emploi, une évaluation partagée des compétences, des formations modulaires, etc.), en faveur de l'emploi local.

Arc Sud Bretagne s'engage à faire appel à l'association pour des besoins ponctuels en main d'œuvre (ménage, tâches administratives, espaces verts, etc.) à hauteur de 600 heures /an maximum, soit une diminution de 100 heures par rapport à la précédente convention. Le coût horaire facturé s'élève à 19,60 € TTC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** la convention de partenariat avec l'association Néo Emplois pour une durée de 3 ans.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 17/05/16
Le Président :